

|  |
| --- |
| MARCHES PUBLICS - PROCÉDURE ADAPTEE  Code de la commande publique |
| FOURNITURES ET SERVICES |
| Dossier simplifié de consultation des entreprises |

**Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement.**

Il est composé des points suivants :

1. Objet du marché
2. Règlement de la consultation
3. Identification du pouvoir adjudicateur
4. Identification de l’entreprise
5. Clauses administratives particulières
6. Clauses techniques particulières
7. Annexe financière
8. Signature du titulaire
9. Signature du pouvoir adjudicateur

|  |
| --- |
| OBJET DU MARCHE |

**Impression, façonnage et routage des supports de communication à destination des établissements de santé et médico-sociaux de la région Hauts-de-France dans le cadre de la campagne de vaccination 2025 contre la grippe saisonnière et contre le COVID-19.**

|  |
| --- |
| REGLEMENT DE LA CONSULTATION |

NB pour les candidats : Les informations contenues dans ce paragraphe sont non contractuelles mais informent les candidats sur les conditions de la mise en concurrence.

## B1 – Documents à fournir par le candidat

* + Le présent dossier simplifié dûment renseigné valant engagement contractuel ;
  + Une attestation d’assurance en cours de validité
  + Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1. Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
2. Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.
   * En lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements demandés ci-dessus, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME électronique, disponible depuis cette adresse : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

## B2 – Réception des plis

Conformément aux dispositions de l’article R2132-7 du Code de la commande publique, les offres sont remises par voie électronique à l’adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr en précisant la référence de la consultation dans votre recherche.

L’annexe financière est communiquée au format **.xlsx**.

La date limite de remise des offres est fixée au **28 juillet 2025 à 23h59**.

## B3 – Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques six jours au plus tard avant la date limite fixée de remise des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Toutes les demandes de renseignements se font sur la plateforme dématérialisée des achats de l’état (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d’impossibilité d’accès à la plateforme, la demande pourra être adressée à cette adresse :

[ars-hdf-achats-marches@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-achats-marches@ars.sante.fr)

Le pouvoir adjudicateur communique les réponses aux candidats sur son profil acheteur (PLACE)

L’attention des opérateurs économiques est attirée sur le fait que l’Agence régionale de santé Hauts-de-France ne pourra communiquer des compléments d’informations, ou les réponses aux questions posées sur la plate forme dématérialisée des achats de l’état qu’aux seuls opérateurs économiques qui se seront identifiés par un téléchargement sur la plateforme dématérialisée, sous réserve qu’ils aient acceptés de s’identifier préalablement au téléchargement. Les opérateurs économiques qui ne se seraient pas identifiés préalablement au téléchargement du dossier de consultation ne pourront pas prétendre à la même information que ceux ayant procédé à leur identification.

## B4 – Critères de jugement des offres

Les critères pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

**Critère n°1** : Valeur technique de l’offre pondérée à **30% :**

* Pertinence et qualité de la réponse à la demande : méthodologie, organisation du travail pour tenir le calendrier, compétences, expériences similaires...

**Critère n°2** : le prix pour **70%** de la note finale, le prix étant communiqué dans l’annexe financière à remplir impérativement ;

## B5 – Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## B6 – Négociation

Conformément aux dispositions de l’article R. 2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur prévoit de négocier avec les 3 opérateurs économiques les mieux classés. Cependant il peut attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

|  |
| --- |
| Identification du pouvoir adjudicateur |

* + Nom, prénom, qualité du signataire du marché : **Hugo GILARDI, Directeur Général de l’ARS HAUTS DE FRANCE**
  + Contacts pendant la consultation : **Pascale DEBEIR / Gautier LENNE**
  + Adresse, téléphone, télécopieur, courriel à disposition des candidats pour obtenir des renseignements : 556, avenue Willy Brandt, 59777 EURALILLE – tél : 03.62.72.79.38 courriel : [ars-hdf-achats-marches@ars.sante.fr](mailto:ars-hdf-achats-marches@ars.sante.fr)

|  |
| --- |
| Identification de l’entreprise |

*(À renseigner par l’entreprise)*

* + Nom de l’entreprise et nom du représentant identifié :
  + Adresse, téléphone, télécopieur, courriel :
  + SIRET :
  + coordonnées bancaires (IBAN) et (BIC) :

|  |
| --- |
| CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES |

## E1 – Procédure du marché

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 à R.2123-8 du code de la commande publique.

## E2 – Durée

La durée d’exécution du marché est de 5 mois à compter de la date de notification.

## E3 – Lieu d’exécution

Région Hauts-de-France

## E4 – Prix

Le marché est conclu :

* + Pour un montant de ………………….. Euros TTC
  + Détail des prix à l’annexe financière

## E5 – Forme des prix et variation des prix

Les prix sont fermes et définitifs pour toute la durée du marché.

Sont incluses notamment, les dépenses liées aux déplacements et l’hébergement du titulaire en lien avec l’objet du marché.

## E6 – Avances (article R.2191-3 et suivants du Code de la commande publique)

Je renonce au bénéfice de l'avance :  Non  Oui

*(Cocher la case correspondante.)*

## E7 – Résiliation et pénalités

E7-1 Résiliation aux torts du prestataire

Le marché peut être résilié aux torts du prestataire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques, notamment :

a) Lorsqu'il a contrevenu à la législation ou à la réglementation du travail ;

b) Lorsque le titulaire ne s'est pas acquitté de ses obligations dans les délais contractuels ;

c) Lorsque le titulaire a sous-traité illégalement ;

d) Lorsque le titulaire s'est livré à l'occasion de son marché à des actes frauduleux ;

e) En cas de violation de la clause de confidentialité ;

f) Lorsque, postérieurement à la conclusion du marché, le titulaire a fait l’objet d’une interdiction d’exercer ;

g) Lorsque, postérieurement à la conclusion du marché, les documents fournis par le titulaire s’avèrent inexacts ;

La décision de résiliation, dans un des cas prévus ci-dessus, (à l’exception des cas d, f et g où elle est immédiate), est prononcée après mise en demeure restée infructueuse dans les quinze jours suivant sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

La résiliation du marché ne fait pas obstacle à l'exercice des actions civiles ou pénales qui pourraient être intentées contre le titulaire à raison de ses fautes.

La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision ou, à défaut d'une autre date, à la date de notification de cette décision.

E7-2 Rejet de prestation

Le choix du titulaire étant pour partie basé sur la qualité des intervenants, toute modification apportée à l’équipe décrite dans son offre sans qu’elle soit au préalable validée par le pouvoir adjudicateur, est susceptible d’entraîner le rejet de la prestation. Une prestation rejetée ne peut pas être facturée. Les frais qui naîtraient de l’ajournement ou du rejet des prestations, sont à la charge du titulaire.

## E8 – Clause de confidentialité et de propriété intellectuelle

Le titulaire s’engage à observer la discrétion sur les faits, informations, connaissance de documents, contenus des échanges et entretiens, ou tous autres éléments dont il aurait reçu communication. Il s’engage également à en préserver, et à en faire préserver par son personnel, le caractère confidentiel.

Tous les éléments qui auront été utilisés et restitués (supports, outils, synthèses, comptes rendus, relevés de décisions, diaporamas, etc.) pour mener à bien la prestation, restent la propriété exclusive de l’ARS HDF.

## E9 – Assurances

Le titulaire doit justifier, avant tout commencement d'exécution du présent marché, et pour la durée de celui-ci, qu'il a souscrit une (des) police(s) d’assurance couvrant sa responsabilité, ainsi que celle de ses commettants ou préposés, à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

## E10 – Règlement des litiges

En cas de litiges survenant dans l’exécution du présent marché, le Tribunal Administratif de Lille situé au 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille, Tel : 03 59 54 23 42- Fax : 03 59 54 24 45, courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr) , est seul compétent pour une procédure administrative.

## E11 – Règlement des prestations

Les paiements se font par virement sur le compte ouvert au nom du titulaire. L’ordonnateur chargé d’émettre les titres de paiement est Le Directeur général de l’ARS Hauts-de-France. Le comptable chargé du paiement est Monsieur l’Agent comptable de l’ARS Hauts-de-France.

Le titulaire est tenu à compter du 01/01/2020 de déposer ses factures sur la plateforme dématérialisée CHORUSPRO à cette adresse : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Outre les mentions légales, les factures font apparaître toutes les mentions permettant d’en identifier l’origine et notamment :

* + La date de facturation ;
  + Le nom et adresse du titulaire ;
  + le détail des prestations facturées ;
  + les références du marché ;
  + Le numéro de l’engagement juridique si connu du titulaire ;
  + le numéro et domiciliation de son compte bancaire ;
  + le prix total HT et le prix total TTC.

## E12 – Délai de paiement

Le délai global de paiement – DGP – des sommes dues au titulaire est de 30 jours. Ce délai démarre à la date de réception d’une facture sous réserve du « service fait » de la prestation.

Selon la réglementation en vigueur, le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires et l’indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du titulaire.

|  |
| --- |
| CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES |

**Objet du marché :**

Dans le cadre de la campagne 2025 de promotion de la vaccination antigrippale et anti-covid-19 dans les établissements de santé et médico sociaux de la région des Hauts de France, l’Agence Régionale de Santé des Hauts de France souhaite confier à un prestataire la réalisation de l’impression, du façonnage et du routage des kits de communication vers ces établissements selon la composition suivante :

**Les supports de la campagne sont :**  
  
— **Une notice** — 1 version — Format ouvert : 297x210 mm, paysage- Format fini : 148.5 x 210 mm, 4 pages, 1 pli, 90 g/m2, quadrichromie   
  
— **Des affiches** – 6 versions

* A3, 170 g/m2, quadrichromie   
  A : patient à l’hôpital   
  B : résident EHPAD

C : personne en situation de handicap (enfant / adolescent)   
D : personne en situation de handicap (adulte)

E : femme enceinte

F : professionnels et usagers ESMS PDS

— **Des totems : 2 totems pour les établissements de santé (modèle A) + 2 totems pour les maternités et CPP (modèle E) -** recto et verso différents — 600 x 1800 mm, 447 g/m2, quadrichromie -montage facile par tendeurs élastiques

— **Un livret mémo** « Référent vaccination » - format 148 x 210 mm, 120 g/m2, quadrichromie, 2 piqûres agrafes, 16 pages- Impression recto verso

— **Un argumentaire** - format 148 x 210 mm, 120 g/m2, quadrichromie, 2 piqûres agrafes, 20 pages- Impression recto verso

**La composition des différents kits est :**

238 établissements de santé

— 1 notice

— 20 modèles A

— 2 livrets mémo « Référent vaccination »

— 1 argumentaire

— 2 totems modèle A

47 maternités et CPP

* 1 notice
* 10 affiches modèle E
* 2 livrets mémo « Référent vaccination »
* 1 argumentaire
* 2 totems modèle E

40 facultés de médecine / pharmacie / infirmiers

— 1 notice

— 10 modèles A

— 2 livrets mémo « Référent vaccination »

— 1 argumentaire

3 facultés de maïeutique

* 1 notice
* 10 affiches modèle E
* 2 livrets mémo « Référent vaccination »

— 1 argumentaire

597 EPHAD

— 1 notice

— 5 affiches modèle B

— 2 livrets mémo « Référent vaccination »

— 1 argumentaire

198 ESMS PH enfants/adolescents

— 1 notice

— 5 affiche modèle C

— 2 livrets mémo « Référent vaccination »

— 1 argumentaire

157 ESMS PH adultes

— 1 notice

— 5 affiche modèle D

— 2 livrets mémo « Référent vaccination »

— 1 argumentaire

146 ESMS PDS

— 1 notice

* 5 affiche modèle F

— 2 livrets mémo « Référent vaccination »

— 1 argumentaire

**Calendrier prévisionnel**

* Livraison des kits de communication aux structures : **entre le 15 septembre et le 3 octobre**

|  |
| --- |
| ANNEXE FINANCIERE |

Le soumissionnaire détaille dans une annexe financière le contenu de son offre de prix.

|  |
| --- |
| SIGNATURE DU MARCHE PAR LE TITULAIRE (le mandataire en cas de groupement) |

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j’accepte et m’engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués supra.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité du signataire (\*) et des membres si groupement d’entreprises** | **Lieu et date de signature** | **Signatures** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

|  |
| --- |
| SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR |

**La présente offre est acceptée.**

à : ……………………, le …………………

Signature